

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement
Soumise à enregistrement

(code de l'environnement, Titre I du Livre V, parties législatives et réglementaires
articles L.512 - 7 et R.512 - 46 - 1 et suivants)

Une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante.

SAS METHANISATION BRENNNE ELEVAGE – Commune de CIRON.

* **Nature de l'installation :** Une unité de méthanisation et une unité de cogénération dont le volume traité est de 18 000 t/an, soit 49 t/jour.

* **Rubriques de la nomenclature des installations classées concernées :**

- **2781-1-b :** Méthanisation de matière végétale brute, d'effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agro-alimentaires,
- **2910-c :** Installation consommant exclusivement du biogaz provenant d'une installation classée sous la rubrique 2781-1.

Les prescriptions techniques applicables aux installations soumises à Enregistrement au titre de la rubrique 2781-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sont fixées par l'arrêté ministériel du 18/08/2010.

Les prescriptions techniques applicables aux installations soumises à Enregistrement au titre de la rubrique 2910-c de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sont fixées par l'arrêté ministériel du 08/12/2011.

* **Demandeur :** Monsieur Geoffroy VIGNES, président de la société METHANISATION BRENNNE ELEVAGE
Zone Artisanale de la Croix de Scoury – 36300 CIRON.

* **Emplacement de l'installation :** Société METHANISATION BRENNNE ELEVAGE
Zone Artisanale de la Croix de Scoury – 36300 CIRON.

* **Durée de la consultation :** 4 semaines minimum.

DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2015 AU MERCREDI 7 OCTOBRE 2015

* **Le dossier est déposé à la mairie de CIRON** où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux :

- **Le Lundi : de 14h00 à 17h15**
- **Le Mardi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15**
- **Le Mercredi : de 08h30 à 12h00**
- **Le Jeudi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15**
- **Le Vendredi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**
- **Le Samedi : de 08h30 à 12h00**

**NB : la mairie de CIRON sera exceptionnellement fermée
le mercredi 16 septembre 2015 et le vendredi 25 septembre 2015.**

Le public pourra également adresser ses observations, par lettre, au Préfet de l'Indre (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations – service protection de l'environnement – cité administrative – CS 30613 – 36020 CHATEAUROUX Cedex – consultation publique – dossier Méthanisation Brenne Elevage)

A l'issue de la procédure, le Préfet de l'INDRE pourra prendre soit :

- un enregistrement assorti de prescriptions ;
- une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à l'étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;
- un refus.